

# LIVRAISONS ET UTILISATION DES AIRES

## Les bonnes pratiques



► J'utilise les aires de livraison, l'arrêt en double file peut être gênant et l'arrêt sur bande cyclable ou trottoir est interdit.



► Si je me fais livrer, je pense à regrouper mes commandes pour ne pas multiplier les déplacements, et je choisis, si possible, des horaires de livraison en dehors des heures de pointe du trafic.



► J'utilise les aires de livraison uniquement pour le chargement et le déchargement de mes outils et marchandises. Je stationne mon véhicule hors des aires pour la durée de mon intervention.



## Et Les Particuliers ?

Les particuliers peuvent utiliser les aires de livraison pour effectuer occasionnellement un transfert de marchandises en utilisant un disque bleu. Par ailleurs, ils bénéficient de 20 minutes gratuites sur le stationnement à Grenoble (zone violette et orange).

L'utilisation abusive des aires expose le contrevenant à une amende et une mise en fourrière.



## Comment se procurer un disque de livraison gratuitement ?

### POUR LES PROFESSIONNELS DU TRANSPORT DE MARCHANDISE

#### Chambre professionnelle des transports routiers

617, rue Denis Papin - BP23  
73290 La Motte Servolex  
04 79 25 10 80

#### TLF Sud-Est

4, avenue du 24 août 1944  
69960 CORBAS  
04 78 20 22 66



### POUR LES ARTISANS ET LES COMMERÇANTS

immatriculés au registre du commerce ou au répertoire des métiers

#### Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble

1, place André Malraux  
38000 GRENOBLE  
04 76 28 28 28

#### Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère

20, rue des Arts et Métiers  
CS 20055 - 38026 GRENOBLE Cedex 1  
04 76 70 82 09

#### Label Ville, association des Unions commerciales de Grenoble

22, place Grenette - Hôtel de l'Europe  
38000 GRENOBLE

## PLAN D' ACTIONS POUR UNE LOGISTIQUE DURABLE

# AIRES DE LIVRAISONS

## Nouvelle réglementation

### arrêt 20 minutes



TERRA PUBLICA - Crédit photo : Pierre Antoine Pluquet



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



UNION DES ENTREPRISES DE TRANSPORT ET DE LOGISTIQUE DE FRANCE



Grenoble Commerces  
La plus belle découverte à Grenoble!



Chambres de Métiers et de l'Artisanat



CCI GRENOBLE

# AIRES DE LIVRAISONS, UN NOUVEAU FONCTIONNEMENT PAR DISQUE

*En janvier 2015, Grenoble-Alpes Métropole et de nombreux partenaires se sont engagés pour le développement d'une logistique urbaine durable en signant un Plan d'Actions concerté. Parmi les mesures phares, la mise en place d'un disque pour le fonctionnement des aires de livraisons entre en vigueur.*

## UNE RÉGLEMENTATION DES LIVRAISONS QUI ÉVOLUE

À partir de janvier 2017, la réglementation sur l'utilisation des aires de livraisons évolue sur Grenoble. Ce dispositif pourrait s'étendre à d'autres communes volontaires de la Métropole au cours de l'année 2017.

La durée d'arrêt sur les aires de livraison pour le chargement ou le déchargement de marchandises est désormais contrôlée par un disque. Ce dispositif, intégré au Plan d'actions, vise à :

- rendre les aires de livraisons plus disponibles ;
- faciliter l'activité des professionnels du transport de marchandises ;
- sécuriser et améliorer les conditions de déplacement et de circulation ;
- favoriser l'activité économique en dynamisant le commerce de proximité.



## À QUI S'ADRESSE LE DISQUE DE LIVRAISON ?

- **Aux transporteurs professionnels** effectuant une livraison et / ou un enlèvement de marchandises.
- **Aux entreprises** livrant et / ou enlevant de manière ponctuelle des marchandises dans le cadre de leur activité.

## Disque de livraisons : Mode d'emploi



- 1 Je règle mon disque en indiquant l'heure d'arrivée.
- 2 Je place mon disque en évidence derrière mon pare-brise.
- 3 J'effectue ma livraison dans la limite de 20 min en respectant les règles du Code de la route.



**Les aires de livraisons sont des aires d'arrêt et non de stationnement.**  
**L'arrêt sur les aires de livraisons est limité à 20 minutes**

